RCS : ST ETIENNE
Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00648
Numéro SIREN : 802 521 807
Nom ou dénomination : STEVA

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2014 sous le numéro de dépôt 4487

GREFFE TC ST ETIENNE
N° gestion : 2014 B 648
le : 24 JUIL. 2014
N° dépôt : 4487
Visa du greffier :

**STEVA**
**Société par Actions Simplifiée au capital de 50.000 Euros**
**Siège social : ZA les Planchettes**
**42110 FEURS**
**802 521 807 RCS SAINT ETIENNE**

# DECISIONS ECRITES DES ASSOCIES EN DATE

# DU 2 JUIN 2014

**LES SOUSSIGNÉS :**

- **Monsieur Philippe LASSABLIÈRE,** ..... titulaire de 1.700 actions,

- **Monsieur Alain MARTINEAU,** ..... titulaire de 1.000 actions ;

- **La Société Steva Investments Limited,** ..... titulaire de 2.300 actions ;
Représentée par Monsieur Dennis Raymond Cook, « Sole Director »,

Agissant en qualité de seuls associés de la société par actions simplifiée **"STÉVA"** sus-désignée, ont pris les décisions suivantes :

**APRES AVOIR RAPPELE QUE :**

1/ L'article 24 des statuts de la société prévoit que les décisions collectives peuvent résulter d'un acte signé par tous les Associés ;

2/ Il est envisagé d'acquérir l'intégralité des titres sociétés composant le Pôle Emboutissage du Groupe GMD, à savoir GTEC INDUSTRIE, PAUL ROBERT INDUSTRIE, SANACIER INDUSTRIE, MGE EMBOUTISSAGE et GDEC 25,

3/ En conséquence de ces acquisitions, notre Société a l'obligation de désigner un Commissaire aux comptes titulaire et un Commissaire aux comptes suppléant.

**ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :**

**PREMIERE DECISION**

Les Associés décident d'acquérir la totalité des participations suivantes détenues par la société GMD :

- l'intégralité des 4.000 actions composant le capital social de la Société GTEC INDUSTRIE, Société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros ayant son siège social à ETUPES (25460) 52, rue des Bateliers et immatriculée au RCS de BELFORT sous le numéro 503 113 425 moyennant le prix de UN euro ;

- l'intégralité des 15.000 actions composant le capital social de la Société PAUL ROBERT INDUSTRIE, Société par actions simplifiée au capital de 240.000 euros ayant son siège social à SAINT JEAN DE LA RUELLE (45140) 23, rue Henri Dinant et immatriculée au RCS d'ORLEANS sous le numéro 403 426 943 moyennant le prix de CENT VINGT CINQ MILLE euros ;

- l'intégralité des 31.250 actions composant le capital social de la Société SANACIER INDUSTRIE, Société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros ayant son siège social à FEURS (42110) rue des Frères Lumières – ZA Les Planchettes et immatriculée au RCS de SAINT ETIENNE sous le numéro 442 498 341 moyennant le prix de CENT VINGT CINQ MILLE euros ;
- l'intégralité des 416 actions composant le capital social de la Société MGE EMBOUTISSAGE, Société par actions simplifiée au capital de 49.920 euros ayant son siège social à SAIL SOUS COUZAN (42890) et immatriculée au RCS de SAINT ETIENNE sous le numéro 664 500 162 moyennant le prix de UN euro ;
- l'intégralité des 4.000 actions composant le capital social de la Société GDEC 25, Société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros ayant son siège social à SAINT VIT (25410) 3, rue des Grands Vaubrenots et immatriculée au RCS de BESANCON sous le numéro 504 286 246 moyennant le prix de UN euro.

**DEUXIEME DECISION**

Les Associés décident qu'en sa qualité de Président de la société STEVA, Monsieur Philippe LASSABLIERE jouira de tous pouvoirs nécessaires à l'effet de finaliser la décision ci-dessus, notamment, réaliser toutes les conditions nécessaires à la cession définitive des titres, intervenir à l'acte de cession, recevoir toutes sommes, en donner quittance, conférer toute garantie, faire toutes déclarations, signer tous actes utiles, substituer et généralement faire le nécessaire.

**TROISIEME DECISION**

Les Associés décident de nommer, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- La Société BRC, représentée par Monsieur Bruno RONGIER, sise 11, rue Réaumur 75003 PARIS, en qualité Commissaire aux comptes titulaire,
- Monsieur Thierry TURCAN, domicilié 3, rue Léon BLUM à BOURG LA REINE (92340), en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

**QUATRIEME DECISION**

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'un extrait des présentes pour effectuer les formalités prévues par la loi.

***

Le présent acte sera consigné sur le registre des délibérations tenu au siège social et communiqué au Commissaire aux comptes.

**Philippe LASSABLIERE**

**Alain MARTINEAU**

**P/ Steva Investments Limited**
**Dennis Raymond Cook**